

## NÉCROLOGIE

# M. DIETZ-MONNIN

Nous apprenons, avec un sentiment de vif regret, la mort de M. Dietz-Monnin, sénateur, membre du Comité supérieur de Rédaction du *Génie Civil*, décédé à Paris, le 6 janvier 1896, à l'âge de 69 ans.

M. Dietz-Monnin appartenait à une ancienne famille de filateurs d'Alsace. A la suite de son mariage avec M<sup>lle</sup> Monnin-Japy, il était entré dans l'importante maison Japy, dont il devint l'associé en 1863 et dont il dirigea la succursale de Paris.

Vers la fin de l'Empire, il avait été nommé vice-président de la Chambre syndicale de la quincaillerie et juge au Tribunal de Commerce de la Seine. En 1882, il fut élu président de la Chambre de Commerce de Paris.

Nous rappellerons ici surtout la part considérable qu'il prit aux principales Expositions soit en France, soit à l'étranger. En 1867, il avait déjà fait partie de l'un des jurys de l'Exposition. En 1878, il s'occupa très activement de l'Exposition universelle en qualité de directeur de la section française. En 1883, il fut nommé commissaire général, pour la France, de l'Exposition d'Amsterdam ; puis il eut à s'occuper de l'Exposition d'Anvers, en 1885. A Paris, en 1889, il fit partie du Conseil supérieur de l'Exposition. Deux ans plus tard, il se trouvait à la tête de l'Exposition française de Moscou, et avait l'honneur de diriger l'Empereur et l'Impératrice de Russie dans leur visite à travers les sections de l'Exposition ; c'est à cette occasion qu'il fut nommé grand-croix de l'ordre Saint-Stanislas de Russie.

Entré à la Chambre comme député de la Seine en 1871, M. Dietz-Monnin avait été élu sénateur inamovible en 1882. A la séance du Sénat du 14 janvier, M. Wallon, président d'âge, en prononçant l'éloge de son regretté collègue, a fait ressortir les services qu'il avait rendus à son pays en travaillant au développement de son industrie et de son commerce :

Il apportait, a-t-il dit, dans toutes les questions qui intéressaient l'industrie et le commerce, le concours de son jugement si droit et de son expérience. Témoin, entre autres, son rapport sur le projet de loi relatif aux marques de fabrique et de commerce, qui aboutit à la loi du 2 mai 1890, et surtout son grand rapport sur l'enquête proposée par lui-même avec M. Bozérian et plusieurs de ses collègues, au sujet des *fraudes tendant à faire passer pour français des produits fabriqués à l'étranger ou en provenant* (11 novembre 1890), enquête qui attend encore une solution.

De même, à la dernière séance du Comité consultatif des Chemins de fer dont faisait partie M. Dietz-Monnin, M. Alfred Picard, vice-président de ce Comité, a tenu à rendre hommage à la mémoire de son éminent collègue :

Conseiller municipal de Paris, député de la Seine, sénateur inamovible, Président de la Chambre de Commerce de Paris, directeur de la Section française à l'Exposition universelle de 1878, vice-président du Jury supérieur à l'Exposition de 1889, membre de la Commission supérieure de l'Exposition de 1890, M. Dietz-Monnin a partout et toujours servi brillamment le pays. Sa haute intelligence, son ardeur au travail, son expérience consommée des affaires lui ont permis d'occuper les situations les plus diverses avec un égal talent et avec un égal succès. Alsacien de naissance et de cœur, il a donné à la France et à la République non seulement ses capacités remarquables, mais encore ce chaud patriotisme, avivé par la souffrance, qui anime les fils de nos provinces perdues.

Membre de la Commission des Chemins de fer à l'Assemblée Nationale, M. Dietz-Monnin avait rédigé un rapport mémorable sur les tarifs de transport. Sorti de la plume d'un modéré, ce rapport était une œuvre radicale en la matière, car il tendait à une réforme profonde de la taxation alors en vigueur, réforme qui, depuis, s'est accomplie pour le plus grand bien du public.

La compétence de M. Dietz-Monnin le désignait pour faire partie du Comité consultatif des Chemins de fer. Il y est entré en 1879 et y a siégé sans interruption pendant près dix-sept ans.

Nul d'entre nous n'a prêté au département des Travaux publics un concours plus actif ni plus précieux. Les questions, souvent touffues et délicates, dont le rapport lui a été confié, sont innombrables. Rapportait à leur étude un soin scrupuleux, une conscience admirable. Au jour du débat, sa ferme ténacité était toujours tempérée par une courtoisie charmante.

M. Dietz-Monnin était commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont été célébrées à Paris, le 9 janvier, au temple de l'Oratoire au Louvre. L'inhumation a eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, où aucun discours n'a été prononcé.